Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 6 février 2024

Extrait du registre des
Délibérations

n° 24.027

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	11
Excusées :	2
Absent :	1

Objet : **Personnel communal - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des fonctionnaires indisponibles (Article L.332-13 du Code général de la fonction publique)**

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le trente et un janvier deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT[1], Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Patrick DUBOIS, Sophie MINE[2], Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.
Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Frank GUEX[3], Sophiane TERCHOUNE[4], Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Julie OZENNE, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Joël GRUERE	par Fouad SARI
Leila SAÏD	par Colette KOEBERLE
Marième GADIO	par Michelle LEROY
Samia LEMTAÏ	par Sophie MINE
Elisabeth LEGRADE	par Fernando PEREIRA
Gabin ABENA	par Thomas CHAZAL
Djamila RAMIREZ	par Virginia VITALINO
Florian GOURMELON	par Dominique DEVERNOIS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Patrice ALLIO	par Julie OZENNE
Bouchra KHIAR.	par Samia CARTIER.

EXCUSÉES : Faten BENAHMED
Fanny KARANI.

ABSENT : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur ALLEOS est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

[1] Arrivée à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats -
[2] Arrivée à 19 h 15 avant que ne s'engagent les débats
[3] Arrivé à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats
[4] Arrivé à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats

DRH
Affaire suivie par : Anne STRULLU

Conseil Municipal du 6 février 2024

Délibération n° 24.027

Personnel communal - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des fonctionnaires indisponibles (Article L.332-13 du Code général de la fonction publique)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.4, L.331-1, L.332-27 et L.332-28, L.332-13 et L.313-1 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 janvier 2024 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 30 janvier 2024 ;

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

Article 3 - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20240206-24-027-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2024
Affichage : 08/02/2024
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 07/02/2024